
Numéro de l'intervention: 199-2011
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 08.06.2011
Déposée par: Hess (Bern, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 31
Urgente:
Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction: INS

Usage du dialecte à l'école enfantine

Les dialectes font partie de notre culture, de notre patrie et de notre identité. C'est pourquoi il est important que les enfants commencent à grandir avec le dialecte. Lorsque l'immigration est importante, le dialecte n'est pas toujours parlé dans les familles. A l'école enfantine au moins, le suisse allemand doit donc être la langue dominante dans la partie alémanique du canton de Berne. Instaurer l'usage du dialecte à l'école enfantine nous permettra de participer à la préservation et à la promotion d'un élément de la culture suisse.

Ma demande répond au besoin constaté dans tout le pays de voir le dialecte davantage utilisé à l'école enfantine. Les cantons de Zurich et de Bâle ont adopté des initiatives populaires allant dans ce sens et le récent exemple du canton de Lucerne (initiative populaire « Für Mundart im Kindergarten ! » [usage du dialecte à l'école enfantine]) montre lui aussi combien il est important de maintenir le suisse allemand chez les tout petits. Les enfants doivent développer un attachement au dialecte, notre langue maternelle, dès leurs premiers mots. Ils apprendront l'allemand bien assez tôt, à l'école. Laissons-les donc être des enfants au moins à l'école enfantine !

La loi sur l'école obligatoire (LEO) du canton de Berne ne dit rien sur la langue parlée à l'école enfantine. C'est pourquoi je demande au Conseil-exécutif d'introduire un nouvel article dans la LEO, dont la teneur sera la suivante :

La langue d'enseignement à l'école enfantine est en principe le suisse allemand dans les communes germanophones et le français dans les communes francophones. Les communes bilingues décident pour chaque école enfantine s'il sera fait usage du suisse allemand ou du français.

